



L'association AVOCATS, DROITS & PSYCHIATRIE

www.avocatsdroitspsychiatrie.fr

En partenariat avec l'Ordre des Avocats de Paris organise le colloque

SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT : « PAS DE DROITS SANS AVOCAT ? »

VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

de 14 heures à 18 heures

Auditorium de la Maison du Barreau - 2 rue de Harlay PARIS 1er

Propos introductifs

Edmond-Claude FRETY, Avocat au Barreau de Paris, AMCO

Oralité et respect du contradictoire

Natalie FRICERO, Professeur de droit Université Côte d'Azur

Le mandat de l'avocat

Alexandra AUMONT, Avocate au Barreau de Paris, AMCO

La défense des majeurs protégés soignés en psychiatrie sans leur consentement

Anne CARON-DEGLISE, Avocate Générale près la Cour de cassation

L'intervention de l'avocat en matière de contrôle des mesures d'isolement et contention

Véronique TELLIER-CAYROL, Professeur de droit Université de Tours

Les bénéfices de l'intervention de l'avocat sur les pratiques hospitalières

Carine GRUDET, Juriste, Coordinatrice des soins psychiatriques sans consentement Centre hospitalier de Versailles

